

L'usage du terme Tetela est lui-même fluctuant. Autour des postes qu'ils fondèrent à Lodja, Lomela et Kole, les descendants des hommes de main de Lupaka et de ses acolytes sont désignés de ce sobriquet. En revanche à Katako-Kombe et à Lubefu, ce sont les autochtones qui sont appelés Tetela, alors que les descendants des envahisseurs sont connus sous la dénomination Sambala, un nom dérivé incontestablement du verbe swahili *kusumbala* (se répandre, se disperser) qui évoque clairement leur mode d'intervention violente. Jean-Luc Vellut a raison d'écrire que Tetela est «un terme passe-partout qui, au sens large, désignait des peuples rangés sous la bannière des seigneurs de la guerre, à l'est comme à l'ouest du Lomami, de part et d'autre des limites de la savane et de la forêt» (Vellut, 1984, p. 689). L'historien tetela Dimandja Luhaka affirme que le noyau de l'armée de Ngongo Leteta et de son successeur était composé d'Ankusu de la rive droite de la Lomami (Dimandja Luhaka, 1974, p. 18). Ceux-ci appartiennent au même groupe linguistique que les Tetela, avec lesquels ils peuvent donc avoir été confondus. Dimandja Luhaka écrit encore que le surnom Tetela fut d'abord donné aux Sambala, auxiliaires de l'Etat Indépendant, puis étendu aux habitants des plaines conquises par ceux-ci, par opposition aux gens de la forêt désignés du terme Hamba (*idem*, p. 271). On verra plus loin le bien-fondé de cette assertion. Elle explique en particulier que dans les territoires forestiers de Lodja, Lomela et Kole, le terme Tetela soit réservé à ceux qu'on appelle ailleurs Sambala. C'est à ces Sambala, assurément, que Torday fait allusion lorsqu'il constate, quelques années à peine après ces événements: «Les incursions des Arabes (*sic*) ont introduit une grande confusion parmi les tribus du sud, et les Batetela qui s'étaient joints (à eux) ne furent pas parmi les moins belliqueux des auxiliaires des envahisseurs» (Torday & Joyce, 1922, p. 3).

On peut s'étonner qu'un demi-siècle après Dhanis, les administrateurs territoriaux Dallons et Delcourt évoquent l'équipée de Lupaka et de ses soudards dans les mêmes termes élogieux qu'utilisait le premier Commissaire de District pour vanter les mérites de Ngongo Leteta. Séjournant dans le Sankuru à la fin des années trente, ils écrivent sans sourciller: «Devenu grand chef de l'expédition, Lupaka se montra à la hauteur de la tâche et se couvrit de gloire et de renommée» (Delcourt & Dallons, 1949, p. 17). En fait mes vieux informateurs m'assurent que les Sambala sèment partout la terreur. Et ce n'est pas l'Inspecteur d'Etat Malfeyt qui les contredira, lui qui écrivit le 12 décembre 1902 de Stanleyville à Dhanis: «Lupaka fait la razzia comme les Arabes ne l'ont jamais fait» (Maréchal, 1992, p. 182).

La victoire de l'Etat Indépendant du Congo sur les Arabes à Nyangwe met fin aux incursions dans le nord du Sankuru des Swahili, hommes de main de

Muhala, un fils de Tippo-Tip. Ceux-ci s'étaient aventurés jusqu'au sud du territoire de Katako-Kombe, chez les Ewango, Yenge, Opombo et Mondja (Dimandja Luhaka, pp. 23-24).

Lupaka a donc désormais les pleins pouvoirs pour recueillir l'ivoire et le caoutchouc exigés au titre d'impôt des populations locales par l'Etat Indépendant. Il fait figure de «chef des Blancs» jusqu'en 1904, date à laquelle ses excès manifestes obligent ses maîtres à l'arrêter et à le reléguer à Lusambo. Mais il sera traité avec la plus grande considération et sera «l'objet d'égards très particuliers que justifie amplement sa qualité de chef très important dont il vient d'être dépouillé» (*idem*, p. 90, d'après les archives territoriales de Katako-Kombe, lettre du 23 mai 1904). L'on tentera alors d'appliquer le décret du 6 octobre 1891 qui enjoignait aux Administrateurs territoriaux de traiter avec les autorités indigènes traditionnelles. De toute évidence, il n'avait jamais été appliqué dans la région. Le décret du 3 juin 1906 vint compléter ce texte: il érige chaque «chefferie» en subdivision administrative de l'Etat Indépendant (*idem*, pp. 90-91). Cette tâche ne fut guère aisée; mes propres enquêtes m'apprirent que beaucoup de chefs traditionnels répugnèrent à devenir l'homme des Blancs et désignèrent à cette fonction un homme de paille décoré du titre de «kapita»; à moins que le chef légitime ne se cachât «au fond de la brousse», laissant le champ libre à un aventurier profitant des fonctions acquises du temps de Lupaka comme le souligne Dimandja Luhaka (*idem*, p. 92). Dans la liste des chefs investis en 1907 dans le Territoire de Katako-Kombe (englobant à l'époque celui de Lubefu), on trouve six «auxiliaires» (représentants des Sambala) et même un soldat retraité de la Force Publique pour cinq «autochtones» (*idem*, pp. 91-92).

Par ailleurs, l'extrême émiettement des unités politiques traditionnelles chez les Tetela ne facilita guère les tentatives ultérieures de les ériger sur des bases traditionnelles cette fois. En 1935, celles-ci composaient une véritable «mosaïque» (*idem*, p. 268). Un nouveau décret (5 décembre 1933) tenta de remédier dans l'ensemble de la colonie à cet état de choses. Il instaure à côté des «chefferies» homogènes l'institution des «secteurs» qui regrouperont dorénavant dans des unités administratives des «groupements» indigènes numériquement trop faibles pour être dotés d'une autonomie efficace aux yeux de l'administration, c'est-à-dire incapables, du point de vue idéologique colonial, de se développer harmonieusement (*idem*, p. 267). C'est alors, à partir de 1935, que l'Administrateur Territorial L. Delcourt et son assistant R. Dallons procédèrent dans l'ancien Territoire de Katoko-Kombe aux premières enquêtes ethnographiques. On leur doit la préparation de la réorganisation en «secteurs» qui vit le jour en 1945, sans mettre fin à de très anciens antagonismes. Loin